



La Transition École/Vie Active

Nathalie Cauchon, responsable régionale de l'adaptation scolaire et des services complémentaires à la direction régionale du MEELS, région Mauricie/Centre du Québec

Johanne Savoie, personne ressource Transition École/Vie active, région Mauricie/Centre du Québec

Contenu De La Présentation

- ∞ Situation de la TÉVA au Québec et ailleurs
- ∞ Historique de la concertation régionale
- ∞ Mandat de la personne ressource
- ∞ Implantation
- ∞ Description de la démarche TÉVA
- ∞ Résultats et constats
- ∞ Liens et nuances entre AO et TÉVA
- ∞ Défis

Situations Hors Québec

- ∞ Etats-Unis : plan de transition obligatoire suivant la loi américaine IDEA (Individual with Disabilities Education Act) dès 14 ans
- ∞ Ontario : plan de transition fait partie de la réglementation dès 14 ans. C'est une partie du PI.
- ∞ Alberta : politique (plan de transition = planification collaboratrice et processus)
- ∞ Colombie-Britannique : directives ministérielles proposant que tous les moments de transition soient planifiés et coordonnés à long terme (2-3 ans à l'avance)
- ∞ Saskatchewan : plan individuel de transition (Individual Transition Plan-ITP) + portfolio (5 ans avant de quitter)

Au Québec, le plan de transition

- ∞ ...est un concept relativement nouveau qui s'implante graduellement et qui n'est pas réglementé
- ∞ Plusieurs outils existent tout de même déjà dans la législation pour favoriser une démarche pouvant s'appliquer à un processus de transition
 - Loi sur l'instruction publique / oblige l'élaboration d'un plan d'intervention scolaire
 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale / l'OPHQ peut intervenir pour un plan de service
 - Loi sur les services de santé et les services sociaux / plan de service individualisé-PSI

Au Québec, le plan de transition

- ∞ ...est inséré dans la **planification stratégique de l'OPHQ** 2001-2004 et 2005-2008 (comités de travail + rapport en 2003) et dans celle du **CAMO** 2005-2008.
- ∞ ...est énoncé dans la **politique d'adaptation scolaire du MELS** (2000).
- ∞ ...est énoncé dans l'**entente de complémentarité entre le MSSS et le MELS** (2003).
- ∞ ...est énoncé dans le **cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention du MELS** (2004).

Historique du projet

CENTRE-DU-QUÉBEC

- 3 comités TÉVA mis sur pied depuis 1999 par l'OPHQ dans les 3 CS de la région (des Chênes, des Bois-Francis, de la Riveraine)
- Expérimentation de la pratique TÉVA dans 3 écoles

MAURICIE

- Création de la table régionale TÉVA-Mauricie en 2003
- Visite des milieux de travail par le scolaire
- Sélection d'élèves pour un projet pilote
- Coordination du projet ???

Création d'un comité de coordination
(MELS – OPHQ (04-17) – CSDI)

Proposition d'un projet régional

- ∞ S'adressant aux 5 CS de la région 04-17
- ∞ La transition école/vie active est identifiée comme priorité d'action par la direction régionale du MEQ et les 5 CS
- ∞ Embauche d'une ressource pour 2 ans
- ∞ Intégrée à l'équipe des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire.



Mandat de la personne ressource

Promouvoir et intégrer dans les 5 CS de la Mauricie et du Centre-du-Québec la pratique de Transition École/Vie Active (TÉVA) d'avril 2004 à juin 2006.

Implantation

Ω Dans le cadre du Volet I du mandat

- Informer et sensibiliser les CS, les écoles et les partenaires sur le mandat de la personne ressource et le projet de transition école/vie active (+/- 6 mois)
 - Rencontres avec les coordonnateurs des 5 CS
 - Rencontres avec les directions d'école attirées au secteur de l'adaptation scolaire
 - Rencontres avec les partenaires sur les 5 territoires
 - Avoir un aperçu de la réalité et de la culture de chacun des milieux

Implantation

∞ Dans le cadre du Volet II du mandat

- Expérimenter la TÉVA au sein des 5 CS (support, conseil, accompagnement, suivi, etc.)
 - Lancement = Formation TÉVA initiale offerte aux 5 CS le 15 oct. 2004 (autre formation le 7 oct. 2005)
 - Rencontre des participants à la formation en équipe élargie dans leurs écoles respectives pour établir un plan d'action et sensibilisation de nouveaux milieux
 - Accompagnement dans l'application de la démarche
 - Support des milieux et conseils selon les besoins
 - Faire connaître et mettre en lien les partenaires

Définition De La Transition École-Vie Active (Suite)

∞ La « **planification de la transition de l'école à la vie active** » est un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement de l'élève dans la réalisation de ses projets post scolaires, principalement en regard de ces différentes orientations:

- De son intégration socioprofessionnelle
- De la transformation de son réseau social
- De ses loisirs
- De sa participation à la communauté
- De la poursuite de ses activités éducatives
- De son autonomie résidentielle (* ajout à la définition de l'OPHQ)

Définition De La Transition École-Vie Active (Suite)

- ∞ Cette planification s'inscrit dans le plan d'intervention et le plan de services de l'élève en plus de nécessiter la mobilisation de plusieurs partenaires. (OPHQ, 2003)
- ∞ C'est donc un plan d'intervention scolaire avec des objectifs axés sur le projet de transition de l'élève.
- ∞ Le plan de transition est élaboré plusieurs années avant la fin des études et s'étale également sur plusieurs années (3 à 5 ans), contrairement au plan d'intervention, qui est annuel. (Goupil, Tassé, Doré, 2000)
- ∞ Il favorise une continuité et une transition harmonieuse entre l'école et la vie active.

Quand doit-on commencer?

- ∞ Dans la littérature, il est suggéré de commencer à planifier la transition à partir de 14 ans (donc vers le 3^{ième} secondaire) ou 3 à 5 ans avant la fin de la scolarisation.
- ∞ Pour les élèves qui sont scolarisés jusqu'à 21 ans, la planification de la transition pourrait débuter vers 16 ans.

Qui sont les partenaires?

- ∩ L'élève et ses parents
- ∩ Le milieu scolaire
- ∩ Le CSSS (CLSC)
- ∩ Les CRDI et CRDP et services en santé mentale
- ∩ Les services spécialisés de main-d'œuvre (SSMO)
- ∩ L'OPHQ
- ∩ Les entreprises sociales de travail
- ∩ Les organismes et les milieux communautaires
- ∩ Les milieux associatifs
- ∩ Les services et programmes de formation
- ∩ Les différents employeurs

Quels sont les rôles de chacun?

- ∞ L 'école assume le leadership. Elle intègre la pratique au plan d'intervention scolaire.
- ∞ Les centres de réadaptation occupent une place importante.
- ∞ Les autres partenaires jouent un rôle variable selon les besoins (ex: SEMO lors de la préparation et de l'intégration en emploi, les milieux associatifs pour les loisirs, etc.).

Comment on élabore un plan de transition?

∞ Démarche intégrée aux étapes du PI :

1. Identification du projet de vie

- ∞ Rencontre initiale pour faire portrait + établir projet de vie (IVIP)
- ∞ Permet au jeune de communiquer ses rêves

2. Élaboration du plan de transition

- ∞ Rencontre de plan d'intervention avec partenaires actifs
- ∞ Objectifs établis en fonction du projet de transition sur différents aspects de la vie du jeune

3. Actualisation du plan de transition

- ∞ Mise en application des objectifs par chacun en innovant

4. Révision et suivi du plan de transition

- ∞ Au minimum 1 fois/année + mise à jour des évaluations/portfolio

Comment on élabore un plan de transition?

∞ Démarches spécifiques à la dernière année du plan de transition

- ∞ Demande de service à l'organisme qui pourra supporter le jeune dans la poursuite de l'actualisation de son projet de vie (CR, SEMO, éducation, communautaire, etc.)
- ∞ Supporter le jeune dans ses démarches, au besoin.
- ∞ S'assurer du transfert d'informations pertinentes (portfolio)
- ∞ Mettre en lien le jeune et sa famille avec les nouveaux intervenants dans la mesure du possible.

Résultats depuis le début

- ∩ 21 directions d'écoles ont été sensibilisées à ce jour : bonne réceptivité et collaboration
- ∩ Volonté des milieux scolaires d'adhérer à la démarche de transition (respect du rythme d'appropriation de chacun)
- ∩ 17 écoles sont actives dans la démarche
- ∩ Au-delà de 70 plans d'intervention/de transition élaborés au total depuis l'implantation
- ∩ Expérimentation avec des élèves ayant différents types de handicap (d.i., déf. aud., déf. vis., dysphasie, hand. phys.)
- ∩ Collaboration des c.o. et autres PNE dans quelques écoles
- ∩ Appréciation par les intervenants scolaires du support individualisé
- ∩ Réussite de transition harmonieuse pour plusieurs élèves

Liens entre AO et TÉVA

- ∞ Au niveau des fondements
- ∞ Au niveau des démarches (rêve, projet, etc)
- ∞ Au niveau des outils (évaluation, PIF, etc.)
- ∞ Ouverture sur la communauté

Nuances et particularités

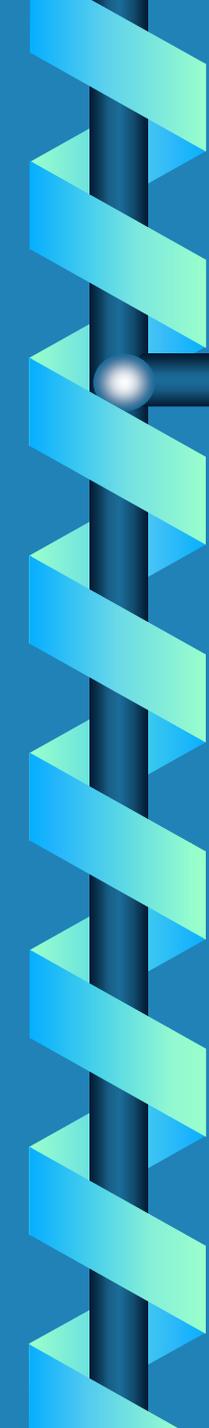
∩ PI vs PIF

∩ Volet socioprofessionnel vs autres
dimensions et orientations

∩ Partenaires propres à la TÉVA (CR –
SEMO – OPHQ – etc.)

Constats

- ∞ Les milieux scolaires connaissent peu ou pas les partenaires de leur région donc ne savent pas toujours vers où ils peuvent diriger l'élève à la fin de sa scolarisation.
- ∞ Il y a alors souvent une coupure entre l'école et la vie active.
- ∞ Les informations provenant du scolaire ne suivent pas toujours le jeune après qu'il ait quitté l'école.



Défis

- ∩ Connaissance et application de la pratique TÉVA
- ∩ Connaissance des partenaires/rôles/accès
- ∩ Initier des collaborations
- ∩ Définir les rôles de chacun
- ∩ Assurer la pérennité de la pratique
- ∩ Arrimage entre le PI, le PSI, le PIF et le plan de transition

Conclusion

- ∞ Il faut maximiser les ancrages actuels (PI, plan de service et approche orientante).
- ∞ C'est enrichissant de connaître les partenaires.
- ∞ Il n'existe pas de recette magique (modèle hybride); tout dépend de la culture du milieu, des ressources humaines et matérielles, de la réalité du milieu, etc.
- ∞ Analyser la situation, construire avec les forces et apporter de solutions pour surmonter les obstacles.

Avez-vous des questions?

